



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 15 octobre 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET

Absents : Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE et Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Délibération n° 10-211024-01 : Transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2024/2025 et la saison d'été 2025 : Attribution du marché

Par délibération en date du 10 juin 2024, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour le transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour les saisons d'hiver 2024/2025 et d'été 2025. Cette consultation a été effectuée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2123-1, 1° du Code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 12 mois, avec un montant maximum de commandes fixé à 210 000 € HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 30 août 2024 aux AFFICHES DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE et mis en ligne sur le Profil acheteur de la Commune.

La date de remise des offres a été fixée au 27 septembre 2024 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix : 60% ;
- Valeur technique : 40%.

Une offre a été remise dans les délais : SAS JEAN PERRAUD ET FILS.

La copie du rapport d'analyse des offres est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'attribuer le marché pour le Transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2024/2025 et la saison d'été 2025 à la SAS JEAN PERRAUD ET FILS, 441 avenue du Peuras – CS 40060 – 38210 TULLINS pour un montant total estimatif de 172 071.97 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6247 des budgets communaux 2024 et 2025.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS

